

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 26

Votants 27

**VILLE DE BRIARE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mars, à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué les vingt-quatre mars, s'est réuni au Centre Socio-Culturel de Briare, en séance publique, sous la présidence de Monsieur SEGURET Alain, doyen d'âge,

**Présents :**

Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur DORSO André ; Madame MOLONEY Pauline ; Monsieur FAISY Fabien, Madame GUILLAUME Sylvie, Monsieur POIDVIN Thomas ; Madame DELEHAYE Jacqueline ; Monsieur SEMENCE Gérard ; Madame PIROG Dominique ; Monsieur MANZANO Patrick ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur DELEHAYE André ; Madame LECOMTE Sylvie ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame SALIN Audrey ; Monsieur TOURTE Jean-Luc ; Madame ACKENINE Claude ; Monsieur SEGURET Alain ; BLANCHET Ludivine ; Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis ; Madame PINON Nicole, Madame PARIS Mathilde ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame VELAY Christiane.

**Absente excusée :**

Madame VASSOILLE Lucie.

**Procuration a été donnée à :**

Madame VASSOILLE Lucie a donné pouvoir à Madame MOLONEY Pauline.

Madame SALIN Audrey, membre le plus jeune du Conseil Municipal, a été nommée secrétaire.

**Délibération n°2026- 002 : DEFINITION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de définir le nombre des adjoints admis à siéger au sein du Conseil municipal.

Il indique que, conformément à l'article L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit huit adjoints au maximum.

Le Maire rappelle que la Commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints.

Le Maire propose le nombre de 8 adjoints.

Il propose de procéder à un vote à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- **Approuve** le nombre de 8 adjoints.

Pour extrait conforme,

Le 28 mars 2026

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

**Audrey SALIN**



**Gabriel DENIZOT**